Le 16 octobre 2014

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue jeudi le 16 octobre 2014, de 16 h 00 à 16 h 10 en la salle de l'édifice municipal, au 5, route 287, Saint-Denis, sous la présidence de M. Jean Dallaire, à laquelle assistaient :

Mme Marie-Hélène Dumais, conseillère Mme Annick Mercier, conseillère Mme Hélène Dumont, conseillère M. Réal Lévesque, conseiller M. Denis Moreau, conseiller M. Christian Lévesque, conseiller

Formant quorum

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum

Le quorum étant respecté, M. le maire déclare la séance ouverte et demande une proposition pour la nomination de la secrétaire d'assemblée.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame la directrice générale fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Christian Lévesque

166-2014

Et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour suivant soit adopté.

- 1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et moment de réflexion
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Soumissions asphaltage chemin de la Grève Est et rang de la Haute-Ville
- 4. Résolution Taxes d'accises 2010-2013- approbation des dépenses
- 5. Période de questions
- 6. Clôture et levée de la séance

3. Soumissions asphaltage chemin de la Grève Est et rang de la Haute-Ville

CONSIDÉRANT QUE

des soumissions ont été demandées auprès de trois entrepreneurs pour des travaux d'asphaltage sur le Ch. De la Grève Est et le rang de la Haute-Ville;

CONSIDÉRANT QUE

le dépôt ainsi que l'ouverture des soumissions reçues se sont faits aujourd'hui;

CONSIDÉRANT QUE

parmi les trois entrepreneurs invités à soumissionner l'un d'entre eux a confirmé qu'il ne soumissionnait pas car il ne pouvait pas faire les travaux dans les délais requis au devis;

CONSIDÉRANT QUE

les deux autres soumissions reçues sont comme suit :

Asphaltage sur le Chemin De la Grève Est (dans la courbe après le numéro civique 70)

Les Constructions H.D.F. inc. 13 134,74\$ taxes incluses

Construction B.M.L., Division

De Sintra inc. 14 544,80\$ taxes incluses

Asphaltage sur le rang de la Haute-Ville (+/- en face du numéro civique 57)

Les Constructions H.D.F. inc. 26 269,49\$ taxes incluses

Construction B.M.L., Division

De Sintra inc.

29 089,59\$ taxes incluses

EN CONSÉQUENCE, 167-2014 Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le contrat d'asphaltage sur le Chemin de la Grève Est et sur le rang de la Haute-Ville soit octroyé à Les Constructions H.D.F. inc. pour un montant total de 39 404,23 \$ taxes incluses.

4. Résolution taxes d'accises 2010-2013 Approbation des dépenses

CONSIDÉRANT QUE

la municipalité a à déposer la reddition de compte dans le cadre du programme de la taxe d'accise pour les années 2010 à 2013.

CONSIDÉRANT QUE

la reddition de compte reflète les transactions aux livres de la Municipalité;

CONSIDRÉANT QUE

lors de la programmation des travaux, certains travaux ont été identifiés;

CONSIDÉRANT QUE

certains travaux ont été reportés et exécutés en 2014, après approbation du MAMOT;

168-2014

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Dumais

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie entérine les travaux déposés lors de la reddition de compte par le service en ligne *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) volet reddition de comptes.*

Mandat - Mallette

Résolution mandatant un vérificateur pour la reddition de compte concernant la taxe d'accise

CONSIDÉRANT QUE

la municipalité doit déposer une reddition de compte dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence pour les années 2010 à 2013;

CONSIDÉRANT QU'

un vérificateur externe doit produire et transmettre au Ministère le rapport de vérification de la reddition de compte;

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité a recours aux services de la firme de comptables Mallette depuis plusieurs années et que par le fait même cette firme connaît parfaitement les données comptables de la Municipalité;

169-2014

Il est proposé par Mme Annick Mercier

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal mandate la firme Mallette pour produire et déposer le rapport du vérificateur auprès du Ministère.

5. Période de questions

Aucune question des contribuables présents n'entraîne une action ou l'adoption d'une résolution par le Conseil municipal.

6. Clôture et levée de la séance

CONSIDÉRANT que tous les items inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

170-2014

Il est proposé par M. Denis Moreau

Et résolu à l'unanimité des membres présents de clôturer et de lever la séance à 16 h 10.

Signature du procès-verbal

M. Jean Dallaire, Maire

Mme Anne Desjardins,
Directrice générale